

CONTRAT EAU ET CLIMAT : LE COTENTIN S'ENGAGE POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET AGIT FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Vendredi 27 janvier, le Président de l'Agglomération du Cotentin, David MARGUERITTE, Ludovic GENET Directeur de la Direction Territoriale des Bocages Normands de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Jean-Marie POULAIN, Président de l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Fonds de la Douve, Claude BUHAN, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) et Françoise LEROSSIGNOL, Présidente du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ont signé le Contrat Eau et Climat 2023-2024.

Avec cet engagement, le territoire et ses partenaires s'engagent face aux défis liés aux changements climatiques et pour la préservation de la ressource en eau avec un budget prévisionnel de 20 M€.

Le contexte

Dans le cadre de son 11^e programme « eau-climat » engageant la période 2019-2024, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) compte sur une politique forte de contractualisation avec les EPCI pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles visant la préservation de la ressource en eau en contexte de changement climatique.

En décembre 2019, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a signé un engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, marquant ainsi son adhésion aux orientations du Comité de Bassin Seine-Normandie.

A la suite, la Communauté d'Agglomération le Cotentin et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont signé pour la période 2020-2022, un premier contrat « Eau et Climat » définissant les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des cours d'eau sur le territoire de l'Agglomération et préserver la ressource en eau potable.

Le Contrat Eau et Climat 2023-2024 vise à poursuivre cette action commune

pour le grand et le petit cycle de l'eau sur le territoire.

Il est établi pour une durée de **2 ans** et pour un montant prévisionnel estimé à **20 millions d'euros HT**.

« La ressource en eau est sans doute notre bien le plus précieux et dans le contexte actuel nous nous devons de le préserver, déclare le Président de l'Agglomération du Cotentin, David MARGUERITTE. La période de sécheresse que nous avons connu l'été dernier, nous a bien montré que notre territoire n'était pas épargné par les changements climatiques. S'il s'agit d'un enjeu d'avenir pour lequel le Cotentin souhaite se mobiliser, c'est également un engagement pour le service public que nous assurons auprès des habitants. Sécuriser l'accès à une eau potable de qualité est une des actions prioritaires que s'est fixée l'Agglomération. Avec la signature de ce contrat, notre collectivité affiche clairement ses objectifs pour répondre au défi climatique qui nous attend ».

Les enjeux pour le territoire

Avec ce contrat, l'Agence de l'Eau et l'Agglomération du Cotentin se mobilisent autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ce programme est élaboré sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des signataires du Contrat. Il s'articule autour de grands enjeux liés à l'eau :

- Enjeu 1 : Atteinte ou maintien du bon état des cours d'eau.

Exemple d'actions identifiées : Favoriser l'écoulement des cours d'eau avec l'entretien des berges et leur aménagement en lien avec les activités agricoles

comme la pose d'abreuvoirs, de clôtures ou de passerelles.

- Enjeu 2 : Optimisation et préservation de la ressource en eau potable.

Exemple d'actions identifiées : Accompagner les exploitants agricoles vers un changement de pratique pour préserver les nappes phréatiques.

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour les usagers avec la mise en place d'interconnexion sur les réseaux. Des actions sont engagées sur les aires d'alimentation de captage. Un projet est engagé entre l'Agglomération et le SDEAU 50 pour sécuriser le territoire de la côte des Isles.

- Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique.

Exemple d'actions identifiées : Restauration du lit (mineur et majeur) des cours d'eau et suppression d'obstacles (ouvrages ruinés ou abandonnés) sur les cours d'eau de la Divette, du Trottebec, de la Douve, de la Saire et de la Sinope.

- Enjeu 4 : Littoral, qualité des eaux conchylicoles.

Exemple d'actions identifiées : Limiter les risques bactériologiques liés aux dispositifs d'assainissement individuels et collectifs avec pour ces derniers la mise aux normes des réseaux.

La réhabilitation de la station de Biville et le lancement des travaux de la station de Portbail.

- Enjeu 5 : Protection des zones humides

Exemple d'actions identifiées :
Travaux sur le cours d'eau du Gorget pour la préservation des tourbières et des marais de La Sangsurière et de l'Adriennerie.

Les engagements prévus par le Contrat Eau et Climat

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux « eau » de leur territoire.

Avec cette signature, l'Agglomération du Cotentin s'engage à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique :

- La restauration des cours d'eau
- La continuité écologique
- La préservation et la restauration des zones humides

Le Cotentin s'engage aussi à mettre en œuvre au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat en direction des élus et/ou du grand public.

De son côté, l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

L'Agglomération a ainsi travaillé avec l'Agence de l'Eau à l'élaboration d'un programme d'actions réaliste et adapté aux moyens humains, financiers et juridiques de la collectivité.